

---

# LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL LES BRUYÈRES

LIVRET D'ACCUEIL ET RÈGLES DE VIE

---

570 Rippe des Vernes Safré 71580 Frontenaud





## LVA LES BRUYÈRES

*Lieu de Vie et d'accueil*

570 Rippe des Vernes / Safré

71580 Frontenaud

Tel : 03 58 18 80 91

Courriel : [info@lesbruyeres.org](mailto:info@lesbruyeres.org)

Site internet : [lieu-de-vie.org](http://lieu-de-vie.org)

N° Autorisation ASE 042687

N° FINESS 710006099

### **LIVRET D'ACCUEIL DU LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL DES BRUYÈRES**

**Bienvenue, ce livret doit te permettre d'avoir une vision de ce qu'est la vie au LVA, vie de notre famille partagée avec les jeunes qui habitent chez nous.**

Le lieu de vie et d'accueil des Bruyères, est situé, à la pointe Est de la Saône et Loire, en limite des départements de l'Ain et du Jura.

À un kilomètre et demi se trouve le village de Frontenaud, à dix kilomètres la ville de Louhans et à la même distance celle de Cuiseaux.

Le Lieu de vie des Bruyères est avant tout l'habitation, dans un milieu très rural, de toute notre famille. Nous y recevons également parents et amis partageant les mêmes valeurs de vie. Toute la famille t'accueille avec plaisir, et partage volontiers son temps et ses biens, afin de te permettre non seulement de bénéficier d'attentions humaines ainsi que du confort de la maison, mais également, d'avoir accès à des activités ludiques, sportives, artistiques, formatives et informatives.

**Dans ce que tu vas lire, tu trouveras certainement des points qui sont déjà ta force.**

#### **La raison d'être du LVA**

Elle est de créer des conditions te permettant de te réapproprier ton envie de vivre rationnellement, en préservant ton intégrité physique et morale, et de développer tes compétences en vue de ton intégration sociale et professionnelle.

À cette fin, il convient pour toi :

- De te responsabiliser en cohérence avec ton âge et tes possibilités ;
- De développer ta confiance en toi ;
- De créer des contacts humains sans équivoque ;
- De stimuler ton envie d'autonomie ;
- De développer avec tous les gens du lieu une écoute réciproque ;
- De t'amener progressivement à respecter autrui, et à te faire respecter par l'adoption de valeurs communes ;
- D'appréhender l'inconnu sans crainte.

## **La mise en œuvre de notre engagement**

Cela exige de notre part :

- D'être nous-mêmes disponibles, attentifs et à l'écoute ;
- De t'offrir une vie quasi-familiale au quotidien ;
- De te rendre responsable de ton hygiène, de la propreté de ta chambre et de ton lieu de vie ;
- De t'assister dans la reconstruction de liens clarifiés avec ta famille, chaque fois que cela est possible, selon les objectifs fixés ;
- De te faire participer activement à la vie sociale et familiale du lieu de vie et d'accueil ;
- De t'apprendre les soins de base aux animaux ;
- De t'apprendre à décider et à adhérer à des sorties culturelles choisies en commun ;
- De t'inciter à être acteur des décisions de la vie quotidienne ;
- De te confier progressivement la responsabilité du matériel et des animaux ;

---

## **Les adolescents accueillis**

Nous accueillons des adolescents, au petit nombre de sept, les périodes d'accueil variant selon les situations. Celles-ci peuvent aller de quelques mois, à plusieurs années pour les accueils à long terme.

La population accueillie est composée principalement d'adolescents mineurs et éventuellement de jeunes majeurs. Nous accueillons des garçons et des filles.

Nous ne sommes toutefois pas en capacité d'accueillir les jeunes présentant des pathologies psychiatriques avérées ou pouvant représenter un réel danger, tant pour notre famille, que pour les autres résidents.

---

## **Les valeurs développées dans le projet pédagogique.**

Toutes les activités, les plus simples comme les plus élaborées, sont l'occasion de développer et de pratiquer les valeurs qui sous-tendent le projet pédagogique de l'établissement.

Ces valeurs sont :

- La liberté d'expression ;
- La curiosité ;
- La communication ;
- Le respect de soi et des autres ;
- L'honnêteté ;
- La générosité ;
- Le respect de la sphère intime de tous ;
- La solidarité.

---

## **Le développement personnel**

### La scolarisation

Pour permettre une remise à niveau des ados de plus de 16 ans et une scolarisation des plus jeunes, nous proposons des inscriptions au Centre National d'Éducation à Distance, voire des inscriptions plus ciblées à des organismes de formations privés. Nous faisons aussi appel à des intervenants extérieurs. Un enseignant t'est dévolu, au minimum quatre heures par jour. Les cours se pratiquent sur place, avec un horaire précis.

Les jeunes apprécient cette formule. L'accompagnement scolaire peut se prolonger plusieurs années et déboucher sur des formations professionnelles, éventuellement diplômantes.

### Les formations externes

Si tu as plus de 16 ans, tu as accès à des CAP. Il faut pour autant que les entreprises trouvées se situent dans des limites géographiques accessibles.

Le LVA peut participer financièrement à la possibilité d'obtenir le BSR ou le permis voiture.

Le LVA est en capacité de te fournir un véhicule adapté pour que tu puisses te rendre sur ton lieu d'apprentissage. Il est évident que toutes ces possibilités dépendent de ton profil, de ton comportement et de l'accord des responsables légaux. Ces possibilités dépendent également de la confiance que nous aurons construite : cela prend souvent du temps.

#### Les formations ciblées

Nombre d'adolescents que nous accueillons atteignent presque l'âge de la majorité. Cela implique, pour eux, en plus de la recherche d'un équilibre personnel, un apprentissage relativement rapide de la gestion des documents indispensables à toute vie autonome ; ex : documents bancaires, bail de logement, factures diverses, ordonnances médicales, etc. Si tu es dans cette situation, pour t'aider dans cette approche, nous te faisons partager une partie de l'administratif de la structure et nous mettons à ta disposition des fiches simples de travail en rapport avec tes obligations futures. La familiarisation avec ces documents intervient tard dans ta vie d'ado, et il est dans ton intérêt de mériter de bénéficier d'un accompagnement dans tes premières années de vie de jeune majeur.

---

#### **Les activités**

De nombreuses activités ludiques te sont proposées : ping-pong, tir à l'arc, baby-foot, billard, piscine chauffée, sorties éducatives et culturelles, découverte de la faune et la flore en canoë, ainsi que d'autres plus créatives, comme les cours de guitare, de piano de batterie ou de dessin, la confection de pain au four à bois et la préparation des repas cuisinés. Si tu es accueilli à long terme et que tu as un mode de déplacement, l'inscription dans des clubs sportifs extérieurs est tout à fait envisageable. Sur le site, le travail du bois lors par exemple de la réparation ou fabrication des meubles de chambre, et la mécanique pour la réfection de vélos ou de motos anciennes, te démontreront, que tu sois un garçon ou une fille, que tu as peut-être plus de dextérité et de compétences que tu ne le pensais. Dès lors non seulement tu créeras, mais surtout tu feras revivre des objets qui semblaient être devenus inutiles.

---

#### **Le pôle équestre et élevage de chevaux**

C'est toutefois au contact des chevaux et au cours des randonnées équestres que se vivent les émotions constructives les plus fortes. En effet, tu dois être respecté par le cheval sans être craint. Il faut, pour travailler avec les chevaux, être ferme sans devenir violent. Les soins tant pour le cheval que pour le matériel obligent à la patience. Les échecs rencontrés lors de l'apprentissage de l'équitation, stimulent des compétences à gérer et aident à surmonter les frustrations. La préparation des randonnées, itinéraires, recherche de points d'eau, bivouacs, etc. développe le sens des responsabilités, car, pour chaque tâche, tu peux te désigner comme volontaire.

Les randonnées d'hiver créent des groupes qui se découvrent solidaires, le partage est souvent plus équitable. Tu dois faire face à des conditions climatiques plus rudes que l'été, ce qui te permet d'avoir une vision plus positive de ta condition physique. Tu te découvres réellement et tu apprends beaucoup sur toi-même.

Le contact avec le cheval te donne des émotions structurantes.

Des émotions tu en auras également certainement à la naissance des poulains. Tu vas pouvoir être acteur des soins à donner aux 16 juments poulinières, et, au printemps, te voir récompensé de tes efforts de l'hiver, où il est plus dur de s'occuper des chevaux, par la vision presque magique des mères et de leurs petits galopants côte à côte. Tu devras néanmoins être très respectueux lors de l'approche de celles-ci, les mères étant très protectrices de leurs petits.

---

### **Le pôle élevage de chien**

Si tu as de l'intérêt pour les chiens, tu pourras t'occuper des lices et des chiots. Il te faudra pour cela être très délicat et attentif aux consignes que tu vas recevoir. Les chiots sont très fragiles à la naissance, tu devras donc être patient avant de pouvoir éventuellement les prendre dans tes mains.

---

### **La vie quotidienne**

Elle est organisée d'une manière assez rigoureuse, néanmoins adaptable, ce qui te permet d'intégrer des règles qui t'ont peut-être manqué, tout en permettant de tenir compte des hauts et des bas raisonnables de tes humeurs. Ces règles sont fixées dès ton arrivée. Parfois, pour les tâches quotidiennes des plannings sont établis : cela dépend des profils de chacun. Ces plannings peuvent cependant ne pas être nécessaires.

La prise en charge familiale se traduit par un partage de la vie quotidienne, sans barrières infranchissables, entre la vie privée et la vie professionnelle.

Pour autant, des espaces restent totalement privés, permis par la configuration des lieux, étendus. Il en est ainsi du premier étage de la maison : le bureau qui y mène forme comme un sas. Tu dois frapper à la porte avant d'y rentrer, et ceci même quand elle est ouverte. Presque tout le reste est à ta disposition, dans le respect de notre maison, tandis que ton propre espace est respecté lui-même, sauf besoins impérieux. En dehors de cela, le quotidien est commun, du lever au coucher. Pour que la sphère intime soit quand même protégée, des instants sont réservés à nos enfants et petits-enfants, aux amis et aux visiteurs, la chose étant grandement facilitée là aussi, par le fait que le site est très spacieux et offre différents endroits permettant une certaine discrétion sans pour autant que cela puisse donner l'impression d'une fermeture aux autres.

Tout au long de ces années, les règles de vie dans un cadre familial n'ont pas changé. L'honnêteté dans les rapports humains, la politesse dans les actes et dans les mots, l'apprentissage du coucher, du lever, du repas et des tâches quotidiennes, qu'elles soient effectuées en famille ou individuellement, ainsi que la perception adéquate de la société dans laquelle nous vivons, restent les valeurs de base que nous transmettons aux adolescents qui nous sont confiés.

---

### **Les relations entre les ados et les accompagnants**

Empreints de respect mutuel, les échanges entre les jeunes accueillis et les personnes encadrantes sont décontractés. Néanmoins, sous cet aspect, se fait une transmission des valeurs sociétales légères et plus audibles.

Les accompagnants te prêtent une attention soutenue et ceci dans toutes les situations de vie quotidienne.

Aucune agression verbale n'est tolérée sans qu'un travail de réparation ne vienne contribuer à la compréhension et au contrôle de soi. Les agressions physiques font systématiquement l'objet d'une contention de protection, tant pour toi que pour l'accompagnant. Dans certaines situations une exclusion du lieu de vie est décidée, mais également une plainte au pénal.

---

### **Les relations entre les ados et les visiteurs**

Le lieu de vie et d'accueil des Bruyères est également un centre de pension et d'élevage équin et canin ouvert au public. Tu peux volontiers discuter avec les propriétaires, et même leur demander de les aider à s'occuper de leurs chevaux.

---

### **Les relations entre la structure et les parents**

Le lieu de vie et d'accueil des Bruyères doit impérativement demeurer un lieu protégé pour les adolescents. Tes parents sont accueillis sur rendez-vous et toujours après concertation avec les organismes référents.

Une fois les conditions de la visite clairement établies, tes parents peuvent venir te chercher pour un temps préalablement défini.

La visite ayant lieu en dehors du site, au départ ou au retour, tu peux prendre un moment pour partager le lieu de vie et d'accueil avec eux.

À ta demande, ou celle de tes parents, nous nous rendrons disponibles dans ces moments-là pour dialoguer.

---

### **Relations des mineurs avec leur famille :**

Le LVA s'engage à respecter les dispositions mises en place selon lesquelles tu entretiens ou non des contacts avec ta famille, conformément aux instructions de l'organisme placeur ainsi que l'exercice de l'autorité parentale lors d'un placement, avec ses limites éventuelles précisées par le magistrat compétent.

---

### **Les retours ponctuels en famille :**

Les modalités des retours en famille sont transmises au LVA par l'organisme placeur. Les modalités sont basées sur les droits de visite et d'hébergement de tes parents. Pour autant l'organisme placeur vérifie l'accessibilité et la cohérence de ces modalités de retours en concertation avec le LVA.

---

## **Le déroulement d'une semaine en période scolaire**

Il n'y a pas d'horaire pour le lever. En revanche, l'objectif est fixé : tu dois être en cours à l'heure (8h), propre et correctement vêtu, ta chambre ordonnée et avoir éventuellement déjeuné en fonction de tes choix et de ton appétit. Chacun gère son temps à sa façon, chacun préparant son petit-déjeuner selon ses goûts et les possibilités du LVA, tu verras que certains préfèrent prendre leur petit-déjeuner avant les autres, justement pour être tranquilles.

L'après-midi, il n'y a pas de programme fixe préétabli, le climat déterminant largement les choses. Mais les obligations sont remplies en priorité, le soin des chevaux servant de support pédagogique. Il faut s'en occuper l'hiver beaucoup plus que l'été. S'imposent aussi les réalités de la vie quotidienne : l'entretien extérieur du site, le ménage, la préparation des repas, les rendez-vous extérieurs, les courses, l'entretien des chambres.

**Le mercredi** : il n'y a pas non plus de journée type. Tu dois être levé pour 9h. C'est un jour de la semaine comme un autre si ce n'est que la matinée n'est pas dédiée à la formation scolaire. Les activités peuvent être décidées selon les circonstances et les impératifs de chacun, encadrants comme ados confiés. Elle reste tout de même la journée principale pour les activités équestres. La veille au soir du mercredi est en revanche, souvent mise à profit pour la préparation plus libre de repas répondant à tes desiderata et ceux des autres ados : cela permet des soirées spécialement conviviales te laissant éventuellement développer ta créativité dans le domaine culinaire.

**Le week-end** : le samedi, le lever est, comme le mercredi, plus souple. Souvent, le matin est consacré à un grand ménage de la maison et des abords. L'après-midi est souvent réservé soit à une sortie en ville, soit à une activité. Le soir nous allons volontiers au cinéma, le coucher est tardif. Le dimanche, la grasse matinée est permise : tous ne la font pas. Vers 11h, est organisé un brunch, tu peux arriver jusqu'à 13h environ.

L'ambiance est décontractée : nous profitons tous du confort de la maison, de la visite des amis, ou nous sortons ensemble.

---

## **Les vacances**

Durant les vacances scolaires, il paraît important de bien marquer symboliquement des différences avec les périodes de scolarisation et de formation. Pendant les petites vacances, les horaires du lever sont moins impératifs, les activités peuvent durer plus tard le soir, il y a moins de nécessité d'une manière générale. Les activités ; tant internes qu'externes, sont plus nombreuses.

Durant les grandes vacances, les choses sont annoncées le jour même de la fin des cours, tu peux :

- La piscine étant à ta disposition, te balader en maillot de bain et rester dans cette tenue même à table ;
- Manger dans des endroits différents par petits groupes si tu le souhaites ;
- Veiller tard, dans la mesure où les tâches sont accomplies ;
- Profiter de la piscine de nuit ;
- Ne plus dresser la table d'une manière aussi exigeante que le reste de l'année ;
- Si tu es suffisamment compétent, sortir un cheval et t'en occuper librement ;
- Si tu as l'âge et le comportement requis, aller en étant accompagné, en boîte de nuit ;
- Enfin, les sorties libres en ville sont plus fréquentes.

Bref l'atmosphère est plus décontractée, pour bien marquer une différence avec le reste de l'année, mais bien évidemment ces licences sont accordées dans la mesure où tu respectes les consignes données par les encadrants et les droits des autres.

---

## **La maison**

Le lieu de vie et d'accueil des Bruyères se compose de trois bâtiments.

Le premier est le corps principal. Il abrite en plus des pièces à usage privé, un bureau, une cuisine professionnelle, une salle à manger, un salon salle de jeux, une salle, deux chambres d'accueil,

une salle de bain, une buanderie, une cave, un local technique, un grand atelier aménagé pour le travail de la mécanique et la nurserie canine.

Le deuxième bâtiment, se compose d'une salle de bain double, de cinq chambres aménagées réservées à l'hébergement des adolescents.

Le troisième bâtiment, comporte une grande salle dévolue aux cours scolaires, aux formations et aux activités et à la musique. Sur deux étages, une sellerie, bourrellerie, salle de couture et un atelier entièrement outillé et dédié au travail du bois.

Et enfin, boxes, douche pour chevaux, remise à fourrage, stalles équines, occupent le reste du bâtiment.

Des aménagements couverts et une piscine chauffée viennent compléter le site où, sur une superficie de vingt-trois hectares clos, vivent des animaux de compagnie, ainsi qu'une cinquantaine de chevaux et poulains.

Le LVA bénéficie d'un terrain de travail équestre de 6000m<sup>2</sup>, deux ronds de longe, une carrière, ainsi que d'une serre de culture bio de 200m<sup>2</sup>. Des pâtures extérieures d'une vingtaine d'hectares requièrent également notre entretien.

Un tunnel agricole et un hangar extérieur, abrite le stockage des bois pour l'atelier menuiserie, le stockage du fourrage ainsi que le matériel agricole.

---

### **La capacité prévue**

La structure existante, ainsi que les ressources humaines mises en place permettent l'accueil de 10 adolescents en accueil permanent. Néanmoins, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, limite actuellement l'accueil du LVA à 7 places.

Quant à la parité garçons-filles, toutes les formules d'hébergement sont possibles, dans le strict respect de la non-mixité en chambrée.

---

### **L'annexe du Lieu de Vie et d'Accueil des Bruyères**

Le lieu de vie et d'accueil possède également une possibilité d'accueil en appartements protégés. Pour les adolescents accueillis depuis de nombreuses années, la perspective de pouvoir concrétiser les acquis d'autonomie reste primordiale dans leur construction et s'inscrit dans la suite logique d'une évolution continue.

Après concertation avec les référents des adolescents, dans cette continuité de prise en charge, ces derniers peuvent en fin d'après-midi, une fois terminées les formations et activités sur le site principal, rejoindre la petite ville de Louhans (10 km) où ils disposent, dans un petit immeuble privatif du centre-ville, de trois appartements entièrement aménagés, une cuisine commune et une cour intérieure.

Nous nous rendons disponibles plusieurs fois par semaine pour accompagner les jeunes dans les actes courants d'une vie plus autonome. Cette nouvelle autonomie, nécessite souvent une aide à la gestion de la nourriture, du ménage, des rendez-vous administratifs, des obligations professionnelles, etc.

Pour ces adolescents, des transports sont effectués selon les besoins.

---

## **Quel est le rôle de chacun : Gio, Jacqueline, Tatziana et Gilles**

### Rossi Gianclaudio (Gio)

Permanent/Directeur du LVA

- Diplôme de praticien upbraining (PEI)
- Diplôme de meneur de tourisme équestre (MTE)
- Diplôme d'accompagnateur de tourisme équestre (ATE)
- Diplôme de directeur de centre de vacances (BAFD)
- Attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
- Formation en droits des enfants, droits des familles
- Formation pour la gestion des violences en lieu de vie
- Formation en gestion d'équipe en lieu de vie et d'accueil
- Formation en accompagnement social palliatif

Président de l'Association Point de Chute

Fondateur de l'Union Nationale des Artisans de la Protection Sociale (UNAPS)

### Rossi Jacqueline

Permanente du LVA/Intendante générale

- Brevet d'aptitude à la fonction d'animatrice (BAFA) perfectionnement : activités périscolaires.
- Brevet national de secourisme (BNS)
- Formation à la sécurité et à la prévention des risques en entreprise
- Formation en gestion d'équipe en lieu de vie et d'accueil
- Formation en accompagnement social palliatif

Jacqueline est mon épouse et la principale personne encadrant la structure à mes côtés. Elle prend en charge l'intendance du lieu de vie, ainsi que le quotidien des jeunes.

### Auffray Gilles

Professeur

- Diplôme de licence en lettres
- Diplôme d'études universitaires générales (DEUG)
- Formation à la sécurité et à la prévention des risques en entreprise

Gilles assure l'instruction des adolescents, le suivi des formations et la gestion complète de ce pôle. Gilles assure sporadiquement des permanences et encadre les jeunes tant sur le lieu que lors de sorties pédagogiques.

### Rossi Tatziana

Service à la personne et secrétaire comptable en libéral

- BEP métiers du secrétariat
- Formation en comptabilité
- Formation à la sécurité et à la prévention des risques en entreprise

Tatziana est ma fille aînée, elle gère le pôle secrétariat ainsi qu'une part de la comptabilité du lieu de vie. Elle encadre également les adolescents, en participant vivement à l'action éducative, ceci dans une interaction de vie quotidienne évidente en lieu de vie et d'accueil.

### Minazzi Grégory

Artisan et accompagnant indépendant, Grégory prend en charge une partie de l'entretien du site, et encadre les jeunes dans l'apprentissage des tâches dans ce domaine.

Ancien militaire, les échanges avec les jeunes sont empreints de valeurs humaines et sociétales.

### Intervenants extérieurs

Le lieu de vie et d'accueil fait appel à des intervenants extérieurs, pour l'encadrement des adolescents lors d'activités sur site ou en extérieur.

Les intervenants sont tous des professionnels travaillant en libéral. Les qualités humaines d'attention, d'écoute et de respect des jeunes sont le socle de ces intervenants.

---

Livret d'accueil version du 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Documents annexés :

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- "Règles de vie": (Règlement de fonctionnement du LVA)
- Exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement.

## **CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE**

### Article 1er.

Principe de non-discrimination :

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

---

### Article 2.

Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté :

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

---

### Article 3.

Droit à l'information :

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

---

### Article 4.

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne :

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement.

Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins

délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

---

#### Article 5.

Droit à la renonciation :

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communications prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

---

#### Article 6.

Droit au respect des liens familiaux :

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendres à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficulté ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

---

#### Article 7.

Droit à la protection :

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

---

#### Article 8.

Droit à l'autonomie :

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. À cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

---

Article 9.

Principe de prévention et de soutien :

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

---

Article 10.

Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie :

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

---

Article 11.

Droit à la pratique religieuse :

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

---

Article 12.

Respect de la dignité de la personne et de son intimité :

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

---

## **LES RÈGLES DE VIE AU LVA**

(Règlement de fonctionnement du LVA.)

### La famille des accueillis

Les adolescents peuvent faire visiter le lieu de vie à leur famille, sur un temps court défini par les permanents, si cela est en accord avec les prescriptions des magistrats et des référents sociaux.

---

### Le premier mois de découverte mutuelle

Pendant ce mois, on apprend à se connaître. Les adolescents accueillis participent au mois primordial de découverte mutuelle. À la fin de ce mois seulement, les retours en famille peuvent s'organiser.

---

### Le respect mutuel

Toutes les discussions polies et respectueuses avec les encadrants sont les bienvenues. Elles peuvent avoir lieu à tout moment de la journée. Toutefois, il convient que les adolescents reçus s'assurent au préalable de la disponibilité de la personne à qui ils s'adressent.

---

### Le téléphone, ordinateur, mp4, etc

Les adolescents ont à leur disposition un téléphone fixe qui leur est dévolu, en accord avec les spécificités de leur accueil et ceci jusqu'à 20h30. Leurs téléphones portables sont protégés dans un coffre-fort. Ils peuvent les récupérer pour les utiliser librement lors des retours ponctuels en famille ou en phase d'apprentissage professionnel et éventuellement lors de sorties en autonomie ou de temps dédiés au LVA.

Il en est de même pour les autres modes d'accès aux réseaux sociaux.

---

### La sécurité

Les déplacements de plain-pied dans l'enceinte du lieu de vie et les pièces communes sont entièrement libres.

Sauf en cas de consignes contraires spécifiques et momentanées, les adolescents accueillis ont accès, par la porte, librement aux chambres qui leur sont attribuées.

En cas d'incendie, il faut, après avoir prévenu un permanent, se protéger en se rendant rapidement sur le parking et y rester.

---

### Les horaires du coucher

Il n'y a pas d'heure fixe pour le coucher. Celui-ci dépend de l'âge, de l'évolution des activités de la journée, et principalement, des capacités de réveil de chacun ainsi que de ses engagements participatifs et actifs pour le lendemain.

---

### Les chambres

Pour le mieux-être des adolescents, les chambres de ces derniers doivent être conservées par eux en parfait état de propreté. Les chambres peuvent être décorées et embellies selon le goût de chacun, le matériel adéquat étant disponible auprès des permanents. Le code d'un coffre-fort individuel mis à la disposition de chaque adolescent est conservé secret par lui.

---

### La nourriture

Les menus tiennent compte des desideratas ainsi que des particularités alimentaires des adolescents. Les adolescents, en concertation avec les permanents, peuvent également confectionner eux-mêmes des repas. Pour la convivialité, les repas sont pris ensemble, sauf impondérables.

---

### Les soins

Les adolescents bénéficient de l'accompagnement des permanents pour la prise de leurs traitements, ceci toujours sous le contrôle et la validation des médecins en charge de leur suivi. Pour la sécurité et la bonne santé, tous les médicaments sont conservés au bureau.

---

### L'hygiène

Pour le bien-être de tous les occupants du lieu de vie, les produits courants relatifs à l'hygiène corporelle sont mis à disposition des jeunes accueillis. Le renouvellement des produits est géré en cohérence avec l'utilisation normale de ceux-ci.

---

### L'entretien du Lieu de vie et l'argent de poche

La qualité de l'accueil au sein du Lieu de Vie des Bruyères est l'affaire de tous, dans un esprit commun de respect des lieux. Ainsi, tout le monde contribue activement à l'entretien général. Les jeunes profitent des temps consacrés à cette fin pour se constituer, au travers de certaines tâches, leur argent de poche, ceci afin que soit intégrée par chacun la valeur de l'argent gagné par l'effort. L'argent de poche est toujours conservé en sécurité dans le bureau. Une comptabilité en est tenue qui permet à chacun de connaître le solde de ses gains et de ses dépenses.

---

### Le linge

Dans les premiers temps, les adolescents bénéficient d'un service de nettoyage et de repassage de leur linge. Ils remettent donc ce dernier en date, heures et conditions fixées par les permanents à la buanderie, le développement de l'autonomie dans cette tâche restant l'objectif du LVA.

---

### La sexualité

Les relations sexuelles, consenties et protégées, sont autorisées entre les adolescents âgés de plus de 15 ans, et ce dans le respect de la plus grande intimité et de la discrétion nécessaires.

---

### La Formation

En accord avec le projet d'accueil, les formations sont accessibles à tous à 8h précises en salle de cours. L'apprentissage des matières oblige au plus grand calme et au respect du professeur. Une pose est possible, dont les conditions sont organisées avant l'entrée en formation. Elle se prend à l'extérieur des bâtiments.

---

### Les animaux

Il est indispensable que chacun fasse preuve de bienveillance avec les animaux pour profiter de leur compagnie. L'accès accompagné au parc des chevaux et des chiens est autorisé.

---

### Le tabac et l'alcool

Les adolescents, dans le respect des règles fixées par la législation française, peuvent fumer en quantité très raisonnable, librement, dans l'espace réservé à cet effet.

L'utilisation d'un briquet est autorisée dans ce strict espace avec toute la prudence indispensable à proximité de lieux où le fourrage pour les animaux est présent.

La consommation d'alcool peut être autorisée, en quantité très limitée, dans le respect de la législation spécifique en cours, des valeurs sociétales françaises, des consignes familiales, ainsi que de celles des permanents du lieu de vie.

---

### L'informatique

Les ordinateurs sont accessibles aux adolescents dans les temps réservés à cet effet.

---

### Les sorties

Les jeunes bénéficient de temps de sortie en ville. Ces temps peuvent se vivre accompagnés ou en autonomie selon l'âge et le comportement de l'adolescent demandeur.

---

### Les véhicules

De nombreuses sorties sont proposées aux adolescents. Le soin et l'entretien des véhicules, ainsi que le comportement adéquat pendant les voyages, sont les meilleurs garants de la participation à ces sorties.

---

### Les machines agricoles

L'accès au hangar agricole est autorisé, accompagné d'un responsable, qui pourra alors donner toutes les consignes de sécurité et l'explication de l'utilité des outils.

---

Élaborées lors d'une réunion de l'équipe éducative le 04 mars 2016, éventuellement amendées annuellement.

## **L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE DANS LE CADRE DU PLACEMENT**

Article 371-1 du code Civil :

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux pères et mères jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité.

---